



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 7 juin 2022.

Nature et effet

Le propriétaire a acquis la propriété du 205 St-Joseph et désire agrandir son bâtiment industriel sur ce terrain.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

- Une somme des marges de recul latérales de 3m au lieu du 4m prescrit par le Règlement de zonage #38
- Une marge de recul arrière de 0,85m au lieu du 1,04m octroyé par une ancienne dérogation mineure

Identification du site concerné

209-211-A rue St-Joseph

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 7 juin 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 18^e jour du mois de mai 2022.

Johanne Beaugard
Directrice générale et greffière-trésorière